Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_033-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_033

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_033-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_033

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Fixation d'une tarification pour la location d'emplacements lors du festival médiéval "Les Marches du Temps" programmé les 11 et 12 juillet 2026

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 janvier 2026 ;

Considérant que le marché des artisans du festival médiéval « Les Marches du Temps » de Vitré, organisé par la Ville, se tiendra sur la place Notre Dame les 11 et 12 juillet 2026 ;

Considérant que les jours et horaires d'ouverture de ce marché seront les suivants :
- Samedi 11 juillet 2026 de 10h00 à 20h00,
- Dimanche 12 juillet 2026 de 10h00 à 20h00 ;

Considérant que des emplacements de 3 mètres ou 5 mètres linéaires y seront déterminés pour l'installation de stands d'artisans (choix lors de la réservation) ;

Considérant que les artisans bénéficieront d'un droit d'accès à la salle du Break pour y déposer leurs affaires personnelles et consommer thé et café mis à disposition par la Ville ;

Considérant qu'un service de gardiennage sera organisé pour sécuriser les stands durant la nuit du 11 au 12 juillet 2026 ;

Considérant que les exposants du festival, préalablement sélectionnés, seront bénéficiaires d'une autorisation d'occupation du domaine public ;

Considérant que dans ce cadre, il convient de fixer les tarifs de location des emplacements où seront installés les stands de chacun de exposants ;

Considérant que le détail des exposants qui seront présents n'est pas encore connu ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- de fixer les tarifs de location des emplacements, pour le week-end des 11 et 12 juillet 2026 (soit 2 jours), lors du festival Les Marches du Temps, tel que suit :
. l'emplacement de 3 x 3 mètres : 110 €,
. l'emplacement de 3 x 5 mètres : 160 € ;
- de préciser que les conventions d'occupation du domaine public, délivrées à chaque futur exposant, feront l'objet d'une décision du Maire, tel que cela est prévu dans le cadre des délégations accordées à ce dernier par le Conseil municipal.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_033-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_033

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.